

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 9 juin 2020 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Mme Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Mme Vannier , Mrs. M. Biardeau, Jouot, Léon, Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absents : néant

Absents excusés : néant

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2020**
- **Compte rendu des activités et informations récentes**
- **Délibération redevance France Télécom 2020**
- **Vote taux imposition 2020**
- **Loyer des locataires professionnels (salon de coiffure, cabinet médical) pendant la crise sanitaire Covid19**
- **Travaux centre bourg**
- **École rentrée de juin- transport de septembre**
- **Élections municipales 28 juin 2020**
- **Questions diverses**

Le maire remercie les élus du précédent mandat pour la poursuite de leur activité en l'attente du résultat du second tour des élections municipales pour désigner le 15^{ème} conseiller. Il remercie également les nouveaux élus qui ont été invités à participer à cette séance en qualité de spectateurs.

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2020

En l'absence de remarque, le compte-rendu du 4 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération redevance France Télécom 2020

France Télécom règle aux communes traversées une redevance calculée sur la longueur des lignes aériennes et souterraines ainsi qu'une autre concernant les armoires. La redevance proposée par France Telecom de 2 090 € est approuvée, elle figurera dans les recettes du budget 2020.

3. Vote taux imposition 2020

Les taux d'imposition devant être votés avant le 3 juillet, il n'est pas possible d'attendre l'élection du nouveau conseil municipal (2^e tour le 28 juin 2020). Le taux d'imposition des taxes n'a pas été augmenté depuis plusieurs mandats. Sur proposition du maire qui indique que la non revalorisation des taux n'a pas empêché la commune de conduire des projets, le conseil municipal décide de conserver les taux actuels : taxe d'habitation 12,85 %, taxe sur le foncier bâti 16,88 %, taxe sur le foncier non bâti 38,93 %.

4. Loyer des locataires professionnels (salon de coiffure, cabinet médical) pendant la crise sanitaire Covid19

Les locataires professionnels de la commune (coiffeuse, kinésithérapeutes, pédicure et animatrice sport-santé) ont demandé une exonération de leur loyer pendant la période où ils ont dû fermer leur local sur décision gouvernementale. Pour mémoire, les locaux ont été fermés du 15 mars au 11 mai ; ce qui a généré une perte d'exploitation. Le conseil municipal fait suite à leur demande et accepte de ne pas exiger de loyer pendant ces deux mois. Le montant de cette exonération se monte à 1 172,42 €.

5. Travaux centre bourg

Le maire informe les conseillers que les travaux se sont arrêtés pendant un mois. Ils ont ensuite repris avec la mise en place d'un protocole sanitaire exigeant et l'accord du maître d'ouvrage (le maire). Le pavage devant l'église et dans la ruelle qui joint la rue Robert Nogrette est posé. Le trottoir en béton désactivé route de Saint-Benoît est en cours de réalisation, tout comme le revêtement de la rue Robert Nogrette. Les caniveaux en pierre y sont posés. La rue sera goudronnée ensuite. Le parking sur le Terrier est en cours de réalisation. Le parking devant la mairie sera revêtu en dernier : il sert de dépôt de matériaux pour le chantier. Les parterres seront réalisés à l'automne, pour mieux permettre aux végétaux de s'implanter. Les potelets de bois seront posés après le 15 juin.

Pour l'éclairage de l'église, chantier qui relève de la compétence de la CDC MOVA, les commandes sont faites et les gaines passées. A la mi-juin, le SDEI va enfouir le réseau électrique et téléphonique route de Saint-Benoît. Ensuite, la SAUR creusera sa tranchée pour l'eau potable. Les compteurs seront mis à l'extérieur des propriétés. Ensuite, la SETEC reprendra les travaux et continuera à réaliser les caniveaux et les trottoirs.

Le perron de l'église est à reprendre intégralement : des pierres ont été commandées par la commune, elles seront posées par la SETEC ; une réserve a été faite pour l'éclairage.

Un élu s'étonne que la couleur du béton désactivé des trottoirs soit différente de celle arrêtée par un groupe d'élus lors de la visite du chantier de Palluau. Le maire répond que cette décision a été prise lors d'une réunion de chantier en raison du coût plus élevé du premier choix.

La prochaine réunion de chantier aura lieu mardi 16 juin à 10h30

6. Compte rendu des activités et informations récentes

Etang Rémy Louveau :

- Le parcours de santé est terminé.

Stade :

- L'implantation du stade multi sport est faite. La SETEC a été retenue pour revêtir le sol en goudron début juillet. Ensuite le stade sera installé et fixé par l'équipe municipale avec l'aide de la société Kaso qui fournit le mobilier.
- Un parking a été créé derrière le terrain de tennis.
- Le terrain de foot a été tondu et passé au rouleau. Les joueurs demandent que le terrain d'entraînement soit drainé (élimination de deux poches d'eau).

Ecole :

- Le parking de l'école a été en partie recouvert d'enrobé par l'entreprise Eurovia (la partie la plus abîmée).
- Les agents de l'école ont réalisé plusieurs travaux pendant le confinement : peinture de jeux sur le goudron de la cour, peinture des huisseries et de la grille, peinture des huisseries et volets pour le logement au-dessus du cabinet médical. Leur engagement dans ces travaux divers est salué par le maire qui les remercie de leur implication, tout comme celle de tous les agents de la commune.

Divers :

- Des stores ont été commandés pour la salle de rencontres et la salle de sieste de l'école.
- Des cailloux ont été remis dans les chemins, surtout dans la partie sud de la commune.

- Au terrain de cross, le club demande que les tuyaux soient enfouis avant début septembre. L'herbe a été broyée, le personnel communal peut donc à nouveau intervenir.
- L'éducatrice sport-santé demande un local différent de celui de la pédicure, pour pouvoir accueillir plusieurs personnes simultanément. Il leur est difficile de se partager un petit espace et d'y stocker leur matériel. En raison de l'intérêt de cette activité de prévention et d'aide au maintien à domicile, le maire lui a proposé l'appartement de l'étage au dessus du cabinet médical. L'éducatrice y sera présente une journée par semaine dès le mois de juin au lieu d'une demi-journée.

7. École rentrée de juin - transport de septembre

L'école est ouverte depuis la semaine du 11 mai. Elle a accueilli au départ 4 enfants. Aujourd'hui, 8 sont présents. 10 sont annoncés pour la semaine prochaine. Le protocole sanitaire est bien respecté et la cantine peut fonctionner dans de bonnes conditions. L'accueil périscolaire est ouvert le matin, à l'arrivée du premier car de ramassage et le soir jusqu'à 18 heures, ainsi que le mercredi (à la demande des familles).

Pour septembre, les effectifs augmentent un peu : 24 enfants sont inscrits. Deux arrêts de transport isolés ont été demandés : à Beugodin, ce qui ne devrait pas poser de problème et à La Fonteneuille (Lignac). Ce dernier demande plus de réflexion, la maison est au bout d'un chemin privé, à 800 m de la route. Le maire se rendra sur place la semaine prochaine.

8. Élections municipales 28 juin

Le deuxième tour des élections municipales se tiendra à la mairie, de 8h00 à 18h00 : il sera possible d'ouvrir une sortie différente de l'entrée afin d'éviter que les électeurs ne se croisent. Le dépouillement pourra se faire en présence du public dans le respect des règles sanitaires (espacement des chaises accueillant le public, port du masque obligatoire, gel fourni).

Le bureau des élections a été constitué comme suit :

8h-10h Mme Forget, MM Jouot, Porter, Renaud, Touzet
 10h-12h MM Biardeau, Léon, Mayaud
 12h-14h Mmes Berthelot, Daniel, Pavageau
 14h-16h Mmes Chatonnet, Petit, Vannier
 16h-18h Mme Forget, MM Jouot, Porter, Renaud, Touzet

9. Questions diverses

- Un conseiller demande que l'on mette plutôt du tout-venant que des pierres dans les chemins quand le sol est sec.
- Une conseillère demande si les festivités de l'été sont maintenues ou non. Il lui est répondu que le repas Moules-frites du comité des fêtes est annulé mais que le concert du mois d'août ne l'est pas pour le moment.
- Une conseillère demande que la rue des Gerbauds et la rue Chartier soient nettoyées (désherbage, entretien des parterres).
- Un conseiller demande que les conteneurs à verres soient vidés ; beaucoup de retard a été pris.
- Un membre du public soulève un problème de sécurité concernant l'arrêt du transport scolaire pour le collège à La Plaine (en bord de départementale, pas de panneau signalant l'arrêt, les enfants doivent longer la route pour rentrer chez eux). Le problème avait déjà été signalé au syndicat de transport mais sans suite. Le maire et la conseillère déléguée au syndicat de transport vont saisir officiellement la présidente du syndicat.
- Les masques fournis par le Conseil départemental ainsi que ceux achetés par la commune sont arrivés. Ainsi 2 masques lavables seront fournis à chaque habitant résidant à l'année sur la commune. Le maire souhaite que la distribution soit assurée par les conseillers municipaux. Cette distribution sera préparée et réalisée mercredi 10 juin à 9 heures salle Gaston Chéreau.

La séance est levée à 22h30